

Le 6 mars 2017.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 mars 2017, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Monsieur Pascal Paquette, conseiller
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nous avons également la présence de M. Serge Leblanc, comptable.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, en inversant les points 6 et 7.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 février 2017, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	16 167,77 \$	internet	963,00
	Remb. TPS	7 670,52	remb. circ.	29,85
	Remb. TVQ	8 631,11	photocopies	21,50
Régie des Hameaux coll. Sélect.		12 149,87		

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Salaires des élus	1 ^{er} versement	5 447,03 \$
Forfait Médéric Desharnais	2 ^e vers. ch. Privés	6 323,62
“	2 ^e vers. entretien cour	689,85
Turmel Services Pneus	4 pneus camion	2 558,05
SAAQ	immatriculation	1 525,54
Buropro Citation	papeterie, agenda	6,77
“	livres biblio.	45,08
Vivaco	sel à glace	5,72
Christiane Leblanc		1 847,80
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
“	loc. mach. Fév.	500,00
Gilles Leblanc	c.c. fév.	100,00
RC Novation	surveillance + facturation internet	465,65
ADT Canada	surveillance système alarme 1 an, usine + c.c.	412,54
Monty Sylvestre	honoraires avocats	288,66
Groupe Ultima	assurance avenant propane garage	131,00

Sogetel	c.c.	69,89
“	garage	33,30
“	bureau	71,31
“	internet	413,91
Postes Canada	circulaires	59,52
Télébec	usine	95,39
Bell Mobilité	pagette usine 1 an	55,19
Rogers		73,99
Receveur Général Canada		822,99
Min. revenu Québec		94,12
Buropro Citation	papeterie	31,69
“	vinyle biblio.	42,40
Hamel Propane	réservoir + propane	465,54
Hydro Québec	éclairage public	202,35
Petite caisse	sacs poubelle	8,90
CNESST	cotisation	88,65
EnvironeX		232,25
Serge Leblanc comptable	comptabilité annuelle + projets	4 075,86
ADMQ	formation gma Drummond.	349,52
Petite caisse	courrier prioritaire billets Financière Banque	32,90
Vivaco	diesel	3 018,87
Déplacement + repas, dg + chargée projet, St-Cyrille		88,38
Hydro Québec	garage	430,26
“	entrepôt	53,07
“	c.c.	1 360,06
“	usine	754,06
“	terrain jeux	604,47
Remb. loisirs Victo	inscription jeune	325,00
Postes Canada	100 timbres	97,73
Gesterra	traitement matières fév.	638,55
		35 337,43 \$

Salaires des employés : 5 936,02 \$

Signalisation Lévis panneaux 911 TECQ 2016 11 355,80 \$

Monsieur Serge Leblanc fait la lecture du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Nous avons un excédent de fonctionnement et d'investissements de l'exercice à des fins fiscales de 56 799 \$ pour 2016, et un surplus accumulé, en partie affecté et non affecté, de 241 971 \$. Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce rapport.

Questions du public

Pour la prochaine assemblée, on fait mention que la SQ sera appelée en surveillance, en en faisant la demande au parrain de la municipalité, l'Agent David Moreau.

Exclusion de M. André Capistran et interventions à venir de la Sûreté du Québec

Considérant l'article 159 du *Code municipal* ;

Considérant que Mme France Mc Sween est la présidente du conseil municipal ;

Considérant que M. André Capistran, chargé de pouvoir de Mme Nathalie Haché, a eu des altercations verbales avec des citoyens et des membres du conseil ;

Considérant que ce dernier a haussé la voix, était irrespectueux et que cela nuisait grandement au décorum de la séance publique du conseil ;

Considérant que Mme Mc Sween a exigé de M. Capistran qu'il quitte la salle ;
Considérant que ce dernier a refusé de se conformer à la demande de la présidente du conseil et a poursuivi ses cris à l'égard du conseil municipal ;
Considérant que la Sûreté du Québec a été demandée sur place ;
Considérant qu'aucune voiture patrouille n'était dans le secteur ;
Considérant que, plus tard, M. Capistran a accepté de sortir de la salle et nous avons ainsi annulé la demande d'intervention de la Sûreté du Québec ;
Considérant que le conseil juge que ces comportements sont contraires au bon fonctionnement d'une séance publique du conseil ;
Il est proposé DE REQUÉRIR que la Sûreté du Québec assure la sécurité des prochaines séances publiques du conseil à venir.

01-03-17 LETTRE DE PLAINTE OACIQ

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre soit envoyée à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), concernant les façons de faire de M. André Capistran, chargé de pouvoir de Mme Nathalie Haché, aux assemblées publiques du conseil municipal, et que l'on considère comme du harcèlement de sa part.

Suite à la réception d'une lettre de la CMQ datée du 27 février 2017, Madame Mc Sween mentionne que la plainte contre 2 membres du conseil à la Commission municipale du Québec a été considérée manifestement mal fondée et que pour cette raison ce dossier ne sera pas transmis en enquête.

02-03-17 APPEL DE PROPOSITIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, DEVIS, DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE, RÉFECTION DE TROIS (3) CHEMINS, DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AIRRL (2016-277 ACCORD DE PRINCIPE).

Considérant l'invitation à 3 firmes ;
Considérant le dépôt de documents par les 3 firmes invitées avant la date et l'heure limite ;
Considérant qu'aucune erreur de calcul n'a été constatée dans les propositions ;
Considérant l'analyse et les recommandations de notre consultant, M. David Lafontaine de Techni-Consultant ;
Considérant le prix le plus bas conforme avec un montant de 13 061,16 \$ taxes incluses ;
Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie Génicité Inc. de Trois-Rivières.

Afin de compléter les besoins professionnels pour ce projet, un mandat pour les relevés topographiques et un mandat pour le contrôle qualitatif sont à prévoir au prochain conseil.

03-03-17 RÉOLUTION EMPRUNT PAR BILLETS DU 14 MARS 2017

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 170 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 276. Ce billet est émis au prix de 98,04700 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14 900 \$	1,50000%	14 mars 2018
15 400 \$	1,60000%	14 mars 2019
15 800 \$	1,80000%	14 mars 2020
16 200 \$	2,00000%	14 mars 2021
107 700 \$	2,20000%	14 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

04-03-17 RÉOLUTION EMPRUNT PAR BILLET UN MONTANT 170 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billet un montant total de 170 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
276	170 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham avait, le 13 mars 2017, un montant de 170 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 238 700 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 276;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 170 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 276 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	14 900 \$
2019	15 400 \$
2020	15 800 \$
2021	16 200 \$
2022	16 700 \$ (à payer en 2022)
2022	91 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 276, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham emprunte 170 000 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Nous avons reçu les données du recensement de Statistiques Canada.

05-03-17 PARTICIPATION CONGRÈS ADMQ

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ les 14-15-16 juin à Québec au coût de 519 \$ + taxes, de même que le remboursement des frais de transport et d'hébergement.

Retour entente Régie des 3 Monts : modalités à discuter lors de leur prochaine rencontre (10 000 \$ en paiement pour 2016 qui n'a pas été fait).

06-03-17 JOUR DE FORMATION

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement et les frais de la directrice générale et de la chargée de projet à une formation gratuite donnée par Monty Sylvestre le 16 mars à St-Cyrille, sur la confidentialité à l'ère des médias sociaux.

07-03-17 JOUR DE FORMATION

il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement et les frais de 2 élues à une formation gratuite donnée par Monty Sylvestre le 11 mai à Sherbrooke, sur la jurisprudence.

Rencontre à venir en mars avec la responsable, sur la phase 2 du plan de sécurité civile.

Défi Santé, du 30 mars au 10 mai prochain, on invite les gens à s'inscrire.

08-03-17 VIRÉE RANG 1 SUD-OUEST

Pour faire suite à la plainte d'un citoyen, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que dorénavant, la virée pour le camion d'hiver se fera autrement, soit un peu plus haut sur ce même chemin. La municipalité informera le plaignant qu'on ne paiera pas le montant

exigé par lui en compensation.

Il y aura l'entrée de cour à inspecter au printemps, à l'adresse du 23 rue Principale, qui est dérangée soit à cause du ponceau ou de l'entrée d'eau.

Une lettre de Copernic sera postée à tous les résidents du secteur rural pour le relevé sanitaire à faire au printemps. Par la suite il y aura l'assemblée publique pour expliquer la réglementation et les travaux obligatoires de mise aux normes à faire d'ici 2018.

Modernisation du site internet de la municipalité : à voir plus tard, dépendant du budget.

Demande de commandite, activités Maison des jeunes de Ham-Nord : la municipalité ne participera pas cette année.

09-03-17 COURS DE PERFECTIONNEMENT

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à un cours de perfectionnement donné par l'ADMQ, le 19 avril à Drummondville, au coût de 304 \$ plus taxes, dans le cadre de la continuité du titre de gestionnaire municipal agréé (GMA).

Présentation projets FDT : remis en avril.

10-03-17 VENTE DU TERRAIN MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Vente du terrain excédentaire du ministère des Transports à la municipalité, à l'entrée du village : pour faire suite à notre contre-offre de 500 \$ en août 2016, le ministère nous demande 2 200 \$. Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que considérant les frais engendrés pour entretenir ce terrain jusqu'à date, nous considérons notre offre satisfaisante. On répondra dans ce sens au ministère, incluant notre réglementation sur les terrains vagues qui doivent être entretenus durant la belle saison.

Demande de la FADOQ pour la fabrication d'un coffre : la municipalité ne donnera pas d'argent supplémentaire au montant de subvention annuel déjà versé. Il sera permis par contre de le remiser sous la table de jeu.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h35).

Accepter sur proposition de M. Pascal Paquette
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice gén. et sec. Très.

